



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Autorisation d'occupation du domaine public communal
Parking Place Clemenceau
Autorisant un camion Pizza
76/2024

Le Maire de la Commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de (RGPD : données privées occultées) en date du 31 mai 2024, gérant du camion Snack Pizzeria Food Truck « L'ITALYAN », (RGPD : données privées occultées) R.C.S Arras, pour l'autorisation de stationner son camion Snack Pizzeria Food Truck « L'ITALYAN » sur le parking de la place Clemenceau à Raimbeaucourt.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures concernant le stationnement et la circulation sur le parking place Clemenceau, pour permettre l'installation du camion.

ARRETE

Article 1 : (RGPD : données privées occultées) est autorisé à stationner son camion Snack Pizzeria Food Truck « L'ITALYAN » (RGPD : données privées occultées), tous les mercredis à partir du 05 juin 2024, sur le parking place Clemenceau entre 18h00 et 22h00 face au garage à côté de la salle des fêtes. Lors des manœuvres pour son installation et son départ, le permissionnaire doit prendre toutes les précautions nécessaires pour la sécurité des piétons.

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté, et évacuer les déchets enlevés, y compris ceux éventuellement laissés aux abords du parking pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : À tout moment, le Maire de la commune se réserve le droit d'annuler cette autorisation.

Article 4 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P et Agent de Prévention est chargée, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à (RGPD : données privées occultées) et dont copie sera transmise pour information :

- à la Police de Douai,
- au SDIS- manifestation.g5@sdis59.fr,

Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notifié à : (RGPD : données privées occultées)
Par courriel le 04 juin 2024
Avec accusé de réception

Fait à Raimbeaucourt,
le 03 juin 2024
Le Maire

Publié sur le site Internet de la commune le 04 juin 2024

Alain MENSION